



**INITIATIVE  
D'  
EXCELLENCE EN  
FORMATIONS  
INNOVANTES**

N° ANR-11-IDFI-0011

---

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

---

### OBJET

---

---

La présente charte fixe, en accord avec la convention ANR-11-IDFI-0011 et la réunion de lancement du 23 octobre 2012, les conditions spécifiques et les principes communs de fonctionnement des formations inscrites dans le programme IDEFI. Elle décrit les différents moyens mis à disposition pour ces formations. Toute modification sur son contenu sera discutée au sein du conseil d'orientation pédagogique.

### PRINCIPES FONDATEURS

---

---

- **Investissements d'avenir** : CréaTIC est un dispositif pédagogique financé dans le cadre des investissements d'avenir pour 93 mois et qui a vocation à devenir financièrement autonome. Il repose sur la pédagogie de projet, la formation par la recherche et la mutualisation des enseignements et des moyens, autour d'une infrastructure de recherche et d'enseignement et rattachée à un réseau de partenaires, publics et privés, français et étrangers.
- **Cadre de mise en œuvre** : Ce dispositif est destiné dans une première phase à un nombre limité de formations et s'étendra graduellement aux formations des partenaires répondant aux principes fondateurs et sur validation du conseil d'orientation pédagogique.
- **Transversalité et usages des dispositifs numériques** : CréaTIC doit garantir la mutualisation, l'accessibilité et la valorisation des ressources et des productions : usage pour tous du Média-Lab, circulation des savoirs et des savoir-faire, accessibilité des étudiants à plusieurs ateliers-laboratoires, mise en ligne des productions sur la plateforme numérique.
- **Projets pédagogiques innovants** : Les formations inscrites dans CréaTIC soumettent un projet pédagogique annuel dans le cadre de l'atelier-laboratoire sur des ressources définies : interventions de professionnels, mobilité des étudiants, déplacements à l'étranger des enseignants, achat de matériels spécifiques, organisation d'évènements de communication.
- **Mobilité** : CréaTIC est un dispositif tourné vers l'international avec une recherche de promotion et de coopération inter-universités avec des partenaires étrangers et avec la mise en place d'aides : bourses d'études et de stages à l'étranger pour les étudiants et aide financière pour les déplacements à l'étranger des enseignants concourant notamment au renforcement de nouveaux partenariats.

- **Evaluation** : l'amélioration et le développement de CréaTIC doit s'appuyer sur une évaluation globale du programme IDEFI par l'ensemble des bénéficiaires et des acteurs mobilisés, et sur une évaluation des ateliers-laboratoires par les étudiants.

## INTEGRATION DES CONTENUS LMD/CREATIC A L'INTERIEUR DES CURSUS DE FORMATION

---

Centré sur une démarche de recherche-crédation et de formation-action, CréaTIC permet de faire l'interface avec des cursus centrés sur l'initiative et la production des étudiants (projets pédagogiques individuels, en binôme ou de sous-groupe, stages, mémoires, etc.). Si de tels éléments de pédagogies actives existent, ils seront valorisés dans le cadre des ateliers-laboratoires CréaTIC. Dans le cas contraire, des ateliers-laboratoires pourront être créés.

Les responsables des formations participant au conseil d'orientation pédagogique contribueront à la mise en place de contenus et modalités des ateliers-laboratoires en cohérence avec les objectifs, problématiques et référentiels de compétences spécifiques de leurs formations respectives. Cette collaboration revêt une importance particulière dans la perspective d'élargissement, à moyen et long termes, de CréaTIC aux autres formations des partenaires.

Les responsables des formations inscrites dans le programme IDEFI CréaTIC veilleront par ailleurs à ménager dans leur cursus des éléments constitutifs (EC) libres de contenus afin que leurs étudiants puissent participer à un ou plusieurs ateliers-laboratoires CréaTIC et les valider.

Enfin, les étudiants des formations IDEFI pourront bénéficier d'une aide à la mobilité pour des bourses d'études et de stages à l'étranger. Les enseignants pourront également bénéficier d'une aide à la mobilité pour des déplacements à l'étranger selon des critères précis.

## LES ATELIERS-LABORATOIRES

---

Les ateliers laboratoires constituent les lieux de transversalité par excellence de CréaTIC. Ils permettent la mutualisation des ressources pour l'enseignement, pour la recherche et la circulation des savoirs et des savoir-faire.

Portés par une formation spécifique, ils ont vocation à accueillir également des étudiants venant des autres formations IDEFI CréaTIC, dans la limite d'un nombre de places disponibles. Chaque année, l'orientation des étudiants dans les ateliers-laboratoires sera soumise à la validation d'un jury composé des enseignants et responsables des formations IDEFI. La sélection se fera exclusivement sur la base du projet personnel de l'étudiant portant sur différents aspects : création, recherche ou professionnel, et devra s'inscrire dans une production pratique (projet de laboratoire, commande institutionnelle ou contrat économique).

Evidemment fondés sur des contenus théoriques et méthodologiques spécifiques, les ateliers laboratoires seront des lieux de production d'œuvres de **recherche/action/création** en relation avec les orientations spécifiques des formations qui les portent et des laboratoires auxquels ces dernières sont adossées. Ces productions feront l'objet d'une valorisation notamment sur la plateforme numérique.

Pour leur fonctionnement, les ateliers-laboratoires auront accès à l'ensemble des ressources du Média-Lab dont le matériel acquis sur demande sera mutualisé avec l'ensemble des ateliers-laboratoires. Sur la base d'un projet pédagogique annuel, un financement pourra être accordé pour la rémunération d'interventions de professionnels ainsi que l'organisation d'évènements de communication.

## ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS

---

La dimension projet de CréaTIC donne une importance toute particulière aux dispositifs d'accompagnement des étudiants vers la réussite de leurs projets et de leurs études. Cet accompagnement est un élément central pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants à l'issue de leurs études : le programme IDEFI s'est fixé comme objectif une insertion de 80% dans l'année qui suit la fin des études.

## ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Chaque étudiant sera suivi individuellement par un enseignant-référent. Autant que possible l'étudiant pourra choisir son référent parmi les enseignants.

## ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

L'accompagnement collectif interviendra en premier lieu au niveau de chaque formation (intra-formation). Selon le développement du projet au cours de l'année universitaire de lancement, il pourra également intervenir en inter-formation ou, pour certains aspects, réunir l'ensemble des participants au dispositif CréaTIC.

- Accompagnement intra-formation

L'accompagnement des processus de création et de production pourra faire l'objet de journées spécifiques de méthodologie et de suivi de projets tout au long de l'année universitaire. Comme pour les contenus, ces temps d'accompagnement s'interfaceront avec des dispositions existantes ou seront créées le cas échéant.

- Accompagnement inter-formations
  - Les Ateliers-laboratoires : lieux de transversalité, ils permettront les interactions entre équipes enseignantes et le suivi des étudiants impliqués.
  - Plateforme numérique : la formation et le suivi des usages de la plateforme numérique feront l'objet de sessions d'accompagnement inter-formations spécifiques réalisés par le technicien du service IDEFI. Des moyens de formation à distance et de documentation seront mis à disposition sur la plateforme.

## ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CREATIC

La tenue de manifestations spécifiques de CréaTIC telles qu'expositions des oeuvres, représentations, conférences thématiques, colloques, pourra faire l'objet d'une animation et d'une organisation collectives, et donc d'un accompagnement particulier avec l'appui du service IDEFI.

## GESTION ADMINISTRATIVE DES ATELIERS-LABORATOIRES

---

CréaTIC n'a pas vocation à se substituer aux moyens des partenaires concernant la gestion de l'offre de formations.

CréaTIC prendra en charge l'organisation des ateliers laboratoires et leurs demandes de financement, le suivi administratif inter-formations des étudiants et l'organisation de tout évènement ou production visant la promotion générale du programme IDEFI CréaTIC.

## USAGE DE LA PLATEFORME NUMERIQUE

---

### VALORISATION DES PRODUCTIONS

Les productions des ateliers-laboratoires et, plus généralement, des projets étudiants devront faire l'objet d'une valorisation sur le site.

### ESPACE COLLABORATIF DE TRAVAIL ETUDIANTS/ENSEIGNANTS

Tous les enseignants et étudiants du dispositif CréaTIC seront inscrits sur le site et effectueront la mise à jour de leurs informations personnelles, participant ainsi à la visibilité du dispositif.

Le site est par ailleurs doté – en back-office - d'un ensemble de fonctionnalités d'appui à distance des cours et ateliers. Les ateliers laboratoires en feront impérativement usage, permettant ainsi un suivi centralisé des étudiants. Par ailleurs, les enseignants des formations engagées dans CréaTIC pourront adapter tout ou partie de

leurs enseignements à l'usage des outils de e-transmission innovants disponibles (Moodle). Ils pourront soit importer leurs méthodes traditionnelles (mise à disposition de documents, liens, dépôt de devoir, notations et commentaires, etc.) soit concevoir de nouvelles formes de pédagogies en favorisant notamment le travail collaboratif des étudiants (forum, ateliers collaboratifs, wiki, etc.).

A cet effet, le groupe de travail thématique « formations » veillera à organiser des temps de découverte des outils disponibles sur la plateforme Moodle. Les enseignants bénéficiaires se formeront, assureront une veille régulière de l'évolution de la plateforme numérique et participeront à son développement (retour d'information sur les usages, requêtes pour des fonctionnalités spécifiques, etc.). Le technicien du service IDEFI mettra à leur disposition tous les moyens nécessaires à ces opérations.

## EVALUATIONS QUALITATIVES

---

### MODALITES PRATIQUES DU PROCESSUS D'EVALUATION

- Outils

Les différentes formes d'évaluations se feront, selon les circonstances, via des documents papier ou des outils numériques appropriés mis à disposition sur la plateforme numérique.

Les critères d'évaluation retenus seront validés par le conseil d'orientation pédagogique et le comité de pilotage sur proposition du groupe de travail thématique et des personnes en charge des activités évaluées.

- Confidentialité

La garantie de la confidentialité des évaluations constituant une condition sine qua non de leur efficacité pour l'amélioration continue du dispositif. L'anonymat des contributeurs et le contrôle strict de la diffusion des résultats aux acteurs devront être assurés.

### EVALUATIONS DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les évaluations des connaissances et des compétences acquises par les étudiants à l'issue des ateliers-laboratoires seront effectuées sur la base des productions réalisées par les étudiants : œuvres, présentation de résultats, communication en colloque, soutenances...

Pour la notation, les enseignants en charge attribueront des EC spécifiques aux modules CréaTIC. Les résultats de cette évaluation seront communiqués au service IDEFI et pourront contribuer à l'élaboration du rapport d'activité annuel transmis à l'ANR et d'une communication le cas échéant.

### EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation globale du programme IDEFI et des ateliers-laboratoires s'insère dans une dynamique incitant l'évaluation systématique des formations. Comme le prévoit le cadre AERES du LMD 3, les étudiants pourront faire connaître leur appréciation des enseignements aux enseignants de manière **anonyme et confidentielle**. Une évaluation systématique sera faite sur les projets bénéficiant d'un financement ANR-11-IDFI-0011.

- Evaluation annuelle des ateliers-laboratoires par les étudiants

Cette évaluation se fera obligatoirement à la fin du cursus au moyen d'un formulaire d'enquête disponible sur la plateforme numérique et portant uniquement sur l'atelier-laboratoire.

Selon la durée de l'atelier-laboratoire et des possibilités de l'enseignant et/ou de l'intervenant, une évaluation à mi-parcours et une évaluation journalière de l'atelier-laboratoire pourront être proposées aux étudiants.

Les résultats de ces évaluations qualitatives numériques pour chaque atelier-laboratoire ne seront accessibles en confidentialité qu'à chaque enseignant concerné et au responsable de la formation. Une synthèse des résultats sera transmise au service IDEFI afin de contribuer à l'élaboration du rapport d'activité annuel transmis à l'ANR.

- Evaluation annuelle du programme IDEFI par les étudiants, les enseignants et intervenants

Une évaluation qualitative similaire sur l'ensemble du programme IDEFI CréaTIC par les étudiants, les enseignants et les intervenants professionnels sera également réalisée en fin d'année.

Les indicateurs d'évaluation sont élaborés avec chaque responsable de formation, le groupe de travail thématique, le service IDEFI et pourront être présentés au conseil d'orientation pédagogique.

Les résultats seront transmis au service IDEFI et contribueront aux travaux des différents groupes de travail thématiques et instances de gouvernance et pourront être insérés au rapport d'activité annuel transmis à l'ANR.

## SERVEUR, DOCUMENTATION ET ARCHIVAGE

---

L'ensemble des productions et des contributions scientifiques des étudiants et des enseignants favorisant la promotion de la thématique CréaTIC sera mis en ligne et consultable sur la plateforme numérique pour l'ensemble des partenaires.

Toute la documentation, papier et électronique, produite ou acquise dans le cadre de CréaTIC sera placée sous la responsabilité de gestion de la BU de l'Université Paris 8, qui se chargera de sa diffusion.

Toutes les archives de CréaTIC, papier, audiovisuelles et électroniques seront placées sous la responsabilité de l'archiviste de l'Université Paris 8.

L'accès de ces documents sera ouvert à l'ensemble des partenaires : professionnels, enseignants, étudiants.

## ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS

---

Nom :

Prénom :

Responsable(s) du parcours / mention :

Parcours / mention de rattachement :

UFR et établissement de rattachement :

**-déclare** avoir pris connaissance de la présente Charte d'engagement du programme IDEFI CréaTIC, des grilles d'évaluation disponibles sur la plateforme numérique, et en accepte librement les termes

**-déclare** reconnaître au conseil d'orientation pédagogique le droit de vérifier l'application des principes fondateurs et les modalités d'exécutions inscrites dans la présente Charte et d'en référer au comité de pilotage

**-s'engage** à répondre aux principes communs de fonctionnement des formations IDEFI CréaTIC

**-s'engage** à fournir au service IDEFI les grilles d'évaluation disponibles sur la plateforme, tous documents et informations sur le master et l'atelier-laboratoire, pour permettre toute communication sur le programme IDEFI CréaTIC

La présente Charte entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait en deux originaux dont un remis à chaque partie,

A.....

Le.....

Responsable du parcours / mention  
*Signature*